

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 mars 2013

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

Nombre
de conseillers en exercice 25
de présents 20
de votants 25

OBJET
*Tarifs des nouvelles
concessions funéraires*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/03/2013 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14/03/2013

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA

L'an deux mille treize, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni à la Maison des fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames : Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Martine CLAUSSE

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Christian PILLER- Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET – Alain COLLET

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Madame Caroline COULANGE à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER – Monsieur Patrick GONTIER à Monsieur Christian PILLER –Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL - Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET - Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Alain COLLET.

Excusés : M. Mickaël ZANONE - Mme Evelyne OUDIN

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

La commune s'est récemment dotée d'un équipement funéraire et il convient d'adapter les prix des concessions en fonction du coût d'achat.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal un prix de 1000 € TTC pour une concession de 30 ans au sein du columbarium aménagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- apporte à l'unanimité un avis favorable sur cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne Marie FARRUDJA